



PRUDENCE SOUS LES LIGNES  
**Agriculture et élagage**



## Agriculteurs, gardes forestiers, chasseurs, propriétaires de forêts et de vergers

Selon les normes DIN VDE, les lignes électriques moyenne et haute tension sont à 6 mètres minimum de hauteur du sol. La distance par rapport à une ligne aérienne peut varier verticalement et horizontalement: les lignes électriques peuvent se rapprocher du sol suite à des variations de température et osciller latéralement sous l'effet du vent.

**L'utilisation de machines agricoles à proximité de lignes électriques aériennes requiert la plus grande prudence.**

### **Vous faites les travaux suivants:**

- Vous élaguez, abattez ou coupez des arbres et haies.
- Vous parcourez régulièrement vos cultures à pied ou à bord de machines agricoles.
- Vous circulez avec votre engin de grande hauteur ou de hauteur variable (moissonneuse, ensileuse, tracteur avec chargeur frontal, remorque à benne basculante ...).
- Vous traitez des cultures (en aérien ou au sol).
- Vous manipulez des objets encombrants (matériel d'arrosage, tuyaux, échelles...).
- Vous déchargez des produits agricoles ou du matériel.
- Vous installez des systèmes d'irrigation, aménagez des drains, procédez à des arrosages.

## Toute opération à proximité de lignes électriques vous expose à des risques éventuels.

En vous rapprochant trop près d'une ligne aérienne, vous pouvez provoquer un arc électrique et vous risquez ainsi une électrisation. Lorsque vous travaillez à proximité ou en dessous d'une ligne aérienne électrique, respectez une distance de 4 m près de lignes 220 kV resp. de 3 m près de lignes 65 kV et 20 kV, en vigueur entre la ligne électrique et une personne, un engin, un outil ou une branche (lors de l'élagage).

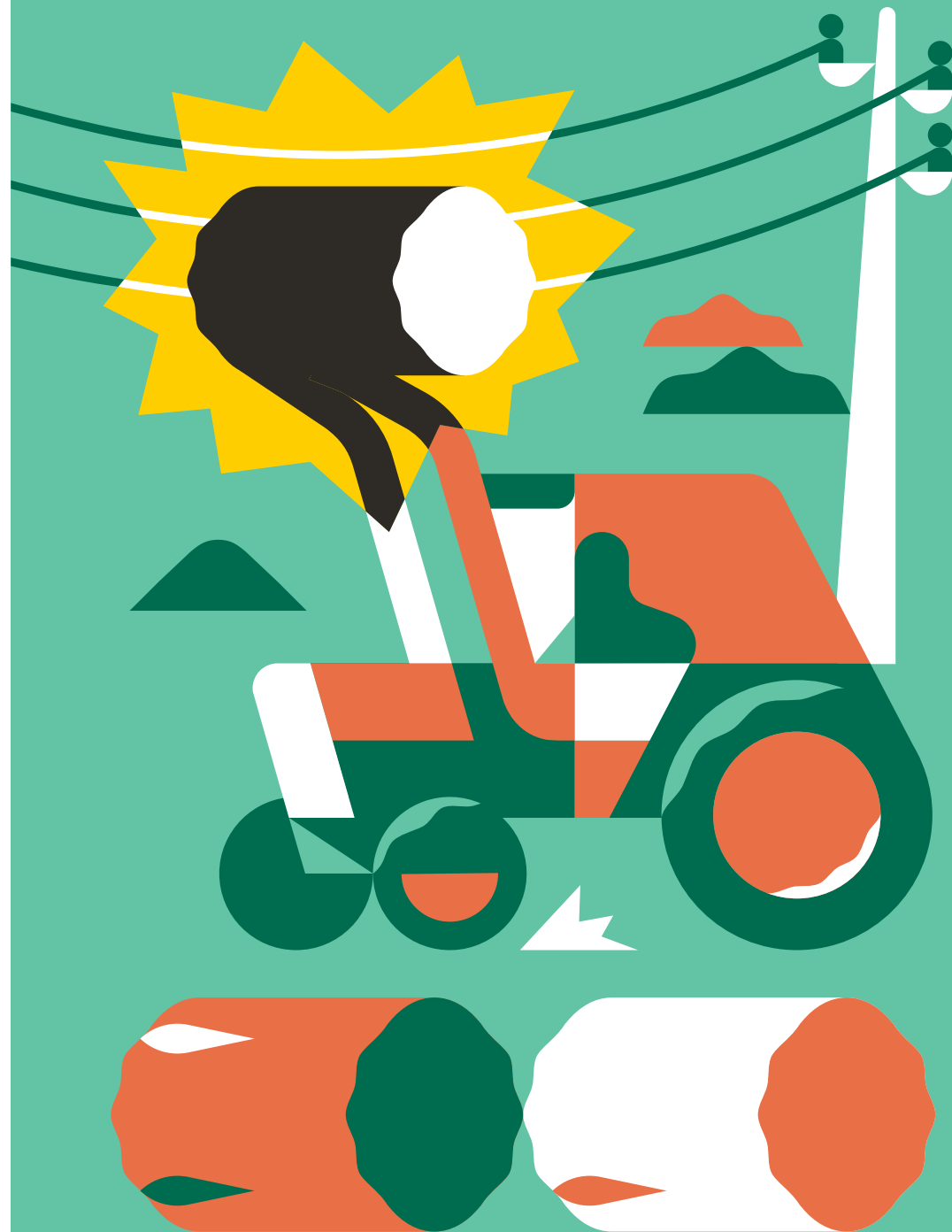
### Protégez-vous en restant à distance des lignes et respectez les mesures de prévention ci-après:

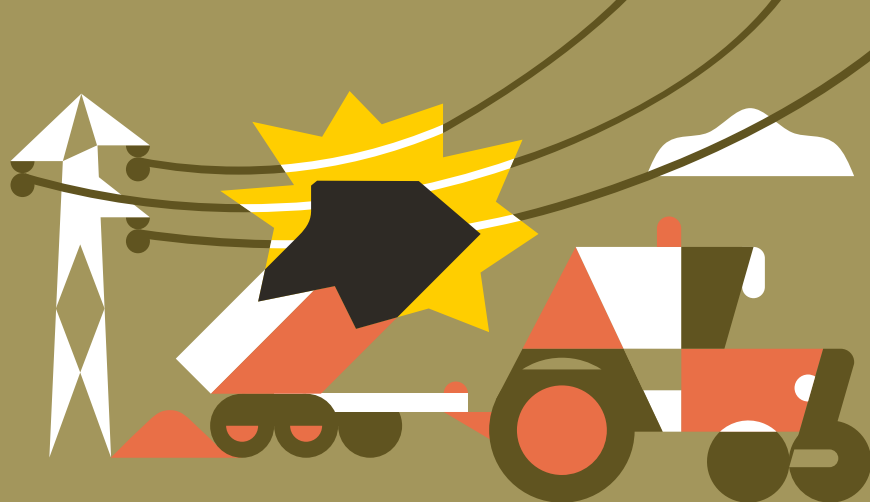
- Ne remblayez pas votre terrain sous une ligne électrique.
- Pour toute modification sous une ligne, contactez Creos.
- Ne stockez pas de matériel ou des produits agricoles sous une ligne.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution du matériel d'arrosage sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux en position horizontale et loin des lignes.
- Respectez les distances de sécurité lors de l'arrosage.
- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.
- Ne touchez jamais une branche tombée sur une ligne.
- Ne faites pas de feu sous une ligne électrique.
- Renseignez-vous auprès de votre gestionnaire de réseau

avant d'effectuer des travaux souterrains; des câbles électriques peuvent être enfouis.

- Les engins agricoles (ensileuse, moissonneuse-batteuse, etc.) ou les véhicules dépassant une hauteur totale de 4 m, y compris les personnes se trouvant au-dessus, doivent impérativement respecter une distance de sécurité de 3 m (220 kV) resp. de 2 m (65 kV et 20 kV) lors du passage en dessous d'une ligne aérienne, p.ex. lors du transport de biens de récolte. Les dispositifs de levage, d'extraction, etc., doivent alors être abaissés. Si possible ne manœuvrez pas seul sous la ligne des engins de grande hauteur, mais faites-vous accompagner par une personne qui vous alertera si vous vous rapprochez trop de la ligne aérienne électrique.

Si un élagage à proximité des réseaux Creos est nécessaire, appelez le service Élagage de Creos au numéro de téléphone 2624-7738. Nous exécutons l'abattage et l'élagage gratuit de vos arbres et arbustes aux endroits dangereux.





## Conseils en cas d'accident

- Interdisez tout accès au site de l'accident pour empêcher un accident supplémentaire (distance minimum de 10 mètres).
- Ne touchez jamais une personne blessée si elle est encore en contact avec la ligne électrique; vous pourriez vous électriser vous-même.
- Ne touchez pas aux câbles même tombés au sol.
- Si vous êtes dans un véhicule, restez assis dans la cabine, prière de ne rien toucher.
- Quittez seulement la cabine en cas d'incendie du véhicule.
- En quittant le véhicule, prudence de ne pas toucher en même temps la cabine et le sol.
- Prudence de ne pas trébucher.
- Eloignez-vous en sautant ou en marchant à tout petits pas.

Contactez d'urgence Creos au numéro **8002-9900**.  
Alertez les pompiers, la Protection Civile **112**  
et la police **113**.